



Financé par  
l'Union européenne

# Programme LEADER 2023-2027

PETR du Pays de Verdun

# Qu'est-ce-que LEADER ?



Liaison **Entre Actions et Développement de l'Economie Rurale**

Crée en 1991 dans  
le cadre de la  
Politique Agricole  
Commune (PAC)

Un programme  
européen destiné  
aux zones rurales  
5% du FEADER de la RGE

Repose sur une  
stratégie de  
développement local  
définie dans le cadre d'une  
démarche ascendante

**Porté par le PETR du Pays de Verdun, il possède son propre organe décisionnel : le GAL (Groupe d'Action Locale)** qui rassemble les partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader.

**La stratégie est déclinée en FA** dans lesquelles sont définies les modalités d'éligibilité des projets, des bénéficiaires, des dépenses et des modalités financières d'attribution de subvention.

# Pays de Verdun



## TERRITOIRE

Nord du département de la Meuse

7 intercommunalités

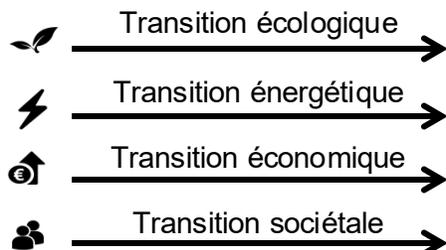
221 communes

80 000 habitants

7 agents

## LE PAYS AGIT POUR LES TRANSITIONS

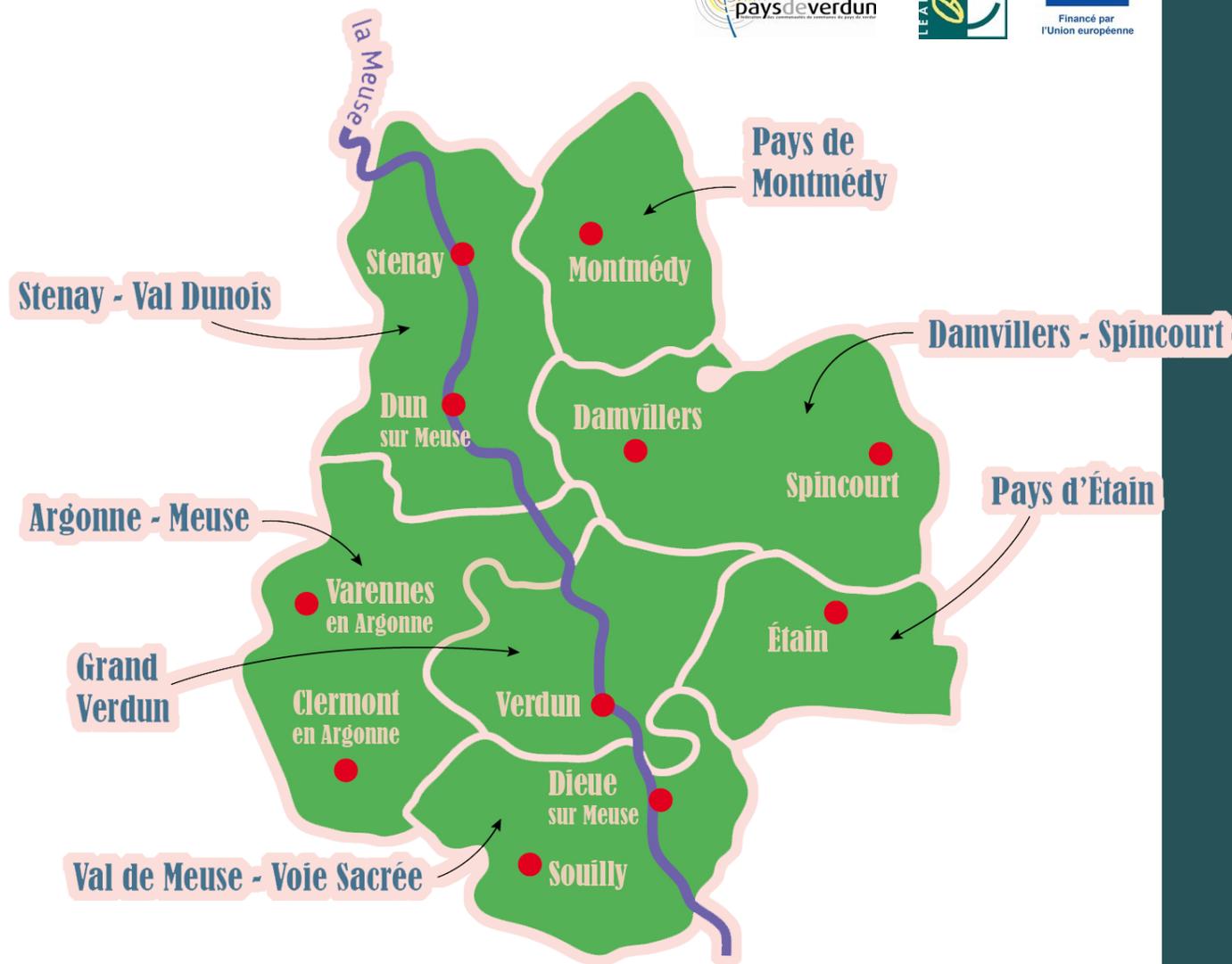
Le nord  
meusien  
aujourd'hui



Le nord  
meusien  
demain

## NOS CHAMPS D'ACTION

Habitat / Mobilité / Culture / Numérique



100 %  
PUBLIC

## Conseil Syndical (CS)

*Instance de décision du PETR*

7 intercommunalités  
(24 titulaires / 24 suppléants)

Membres désignés par leur structure

100 %  
PRIVÉ

## Conseil de développement (CODEV)

*Instance consultative, d'échanges et de réflexion*

11 structures du collège parapublique  
(1 titulaire et 1 suppléant par structure)  
20 structures du collège privé  
(1 titulaire et 1 suppléant par structure)  
9 habitants

Membres désignés par leur structure

50 % PUBLIC  
& 50 % PRIVÉ

## Comité de Programmation (COPRO)

*Instance de décision du GAL / LEADER*

**Collège public** : 9 sièges  
7 structures qui émanent du CS + PETR + Département  
(1 titulaire et 1 suppléant par structure)  
**Collège privé** : 9 sièges  
18 structures qui émanent du CODEV  
(dont 9 structures titulaires et 9 structures suppléantes)

Membres désignés par leur structure et émanant du CS / CODEV

## Comité Technique (COTECH)

*Instance technique du GAL / LEADER*

**Collège public**  
9 structures publiques du COPRO  
(1 technicien par structure)  
**Collège privé**  
18 structures privées du COPRO  
(1 technicien par structure)

Tout technicien de la structure peut participer



# RÉUSSIR NOTRE TRANSFORMATION

Pays de Verdun

# Pourquoi transformer le territoire ?

## Répondre à la stratégie globale bas carbone – Objectif 2050

- engager la sobriété énergétique ⚡
- rendre concret les gains énergétiques €↑
- porter à connaissance l'urgence climatique 👥

## Faire entrer le territoire dans une nouvelle ère

- renforcer l'attractivité de notre ruralité
- adapter les activités aux enjeux de demain
- renforcer l'expertise technique
- améliorer la structuration des circuits locaux

# Plan d'action



## Réussir notre transformation à 360°



Réfléchir à nos  
transformations



Agir pour nos  
transformations



Dynamiser nos  
transformations

Coopération

Animation,  
Gestion &  
Évaluation du  
GAL

# La transformation des activités

Se transformer s'entend comme passer d'une forme initiale à une nouvelle, en agissant sur trois volets clés des activités :



## Energétique

*réduire la consommation et accroître la production locale pour un équilibre d'ici 2050*



## Economique

*viser essentiellement la rénovation des process de production dans l'agriculture et l'industrie qui sont des marqueurs importants du territoire*

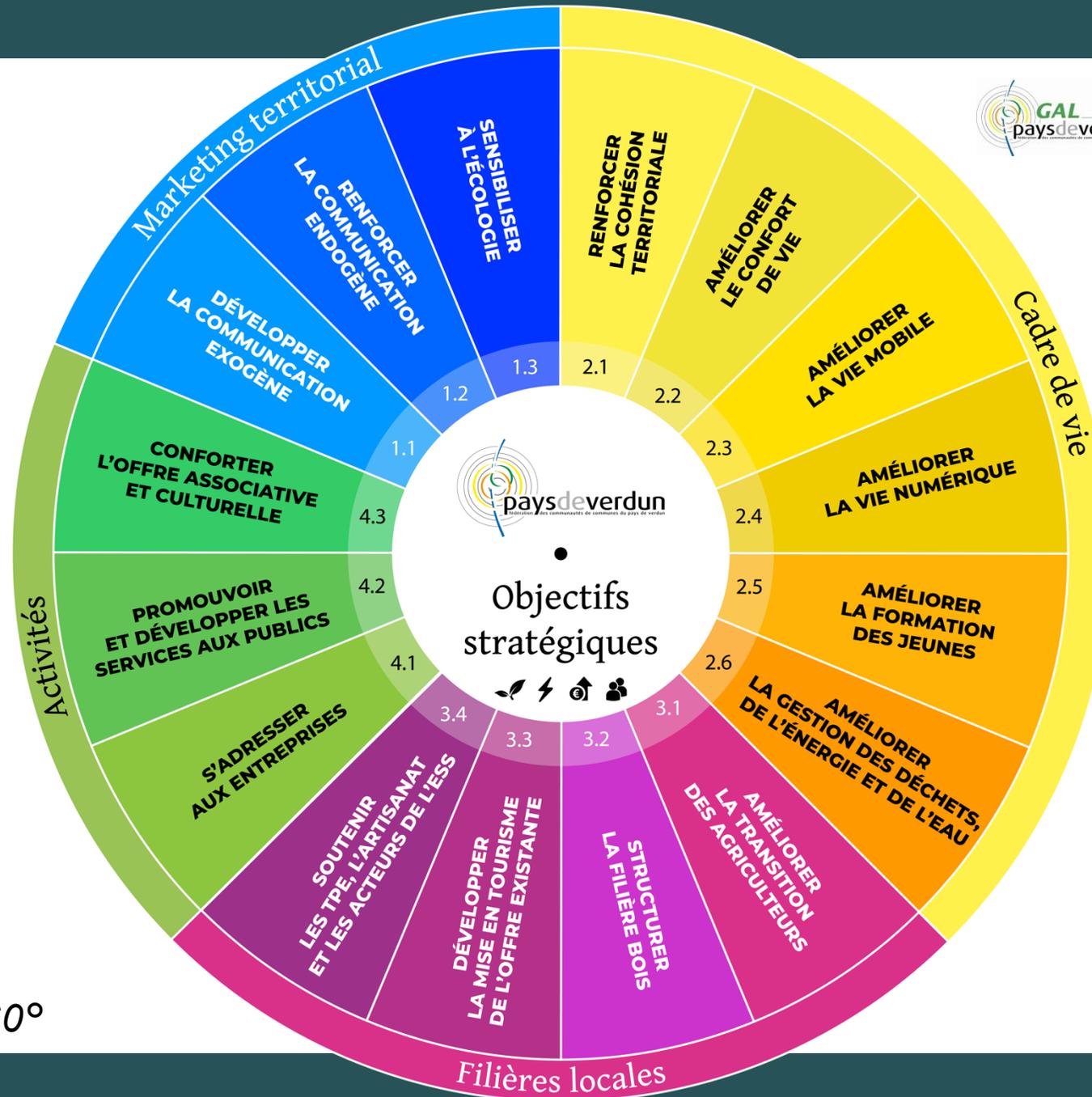


## Sociétale

*accompagner l'évolution des modes de vie et des pratiques*

Cette transformation se traduit par une sensibilisation et une réflexion autour des enjeux de notre époque et, dans la continuité, l'accélération du changement par le passage à l'acte et la pérennisation des activités.

# La roue des objectifs stratégiques du Pays de Verdun



Financé par l'Union européenne

La transformation à 360°

# FA 1 : Réfléchir à nos transformations



**« Les transformations oui, mais pas n'importe comment ! »**

- Envisager la transformation des activités de manière réfléchie et méthodique afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de celles-ci
- Accompagner les réflexions à 360° (bilan carbone, bien-être au travail, relations interprofessionnelles, mutualisation des espaces et des compétences, mobilité, foncier et bien d'autres encore, doivent être interrogées)

## Je suis

Une collectivité, une association, une entreprise, un agriculteur...

## Je réfléchis

La réhabilitation et/ou l'optimisation d'un bâtiment (ses usages...)  
La diversification des activités sur les questions d'énergie, de développement des circuits-courts...  
Des initiatives favorables aux habitants (déplacements, consommations d'énergie, vivre-ensemble...)

**3 000 €**

Aide LEADER  
minimum

**25 000 €**

Aide LEADER  
maximum

# FA 2 : Agir pour nos transformations



« *Les transformations passent par des investissements, pas forcément lourds mais indispensables* »

- Accompagner les travaux nécessaires aux transformations concrètes des activités
- Soutenir l'innovation au bénéfice des gains économiques, énergétiques et sociétaux
- Accentuer le déploiement d'un réseau de tiers-lieux

Je suis

Une collectivité, une association, une catégorie d'entreprises, un agriculteur...

*Exclu PME + 50 salariés + 10M € chiffre annuel ou 9M € bilan*

Je transforme

La rénovation énergétique d'un bâtiment  
Le recyclage des matériaux et/ou l'utilisation de matériaux plus écologiques  
Les transformations d'usages d'un bâtiment  
La mutualisation de ressources humaines, d'espaces partagés  
Le déploiement d'une infrastructure cyclable  
La mise en place de flottes de véhicules partagés  
La transformation de process de production

*Justifier de sa réflexion*

**3 000 €**

Aide LEADER minimum

**50 000 €**

Aide LEADER maximum

**10% AF**

# FA 3 : Dynamiser nos transformations



**« Les transformations doivent vivre et être mises en valeur ! »**

- Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire
- Valoriser les initiatives exemplaires
- Animer les projets
- Renforcer l'attractivité du territoire

*Justifier d'une transformation opérée sur les 5 dernières années*

Je suis

Une collectivité, une association, une entreprise, un agriculteur...

Je favorise

Un évènement pour sensibiliser et encourager le passage à l'acte de la transformation

L'ingénierie pour l'animation d'un ou plusieurs lieux

Le déploiement de nouveaux services

**3 000 €**

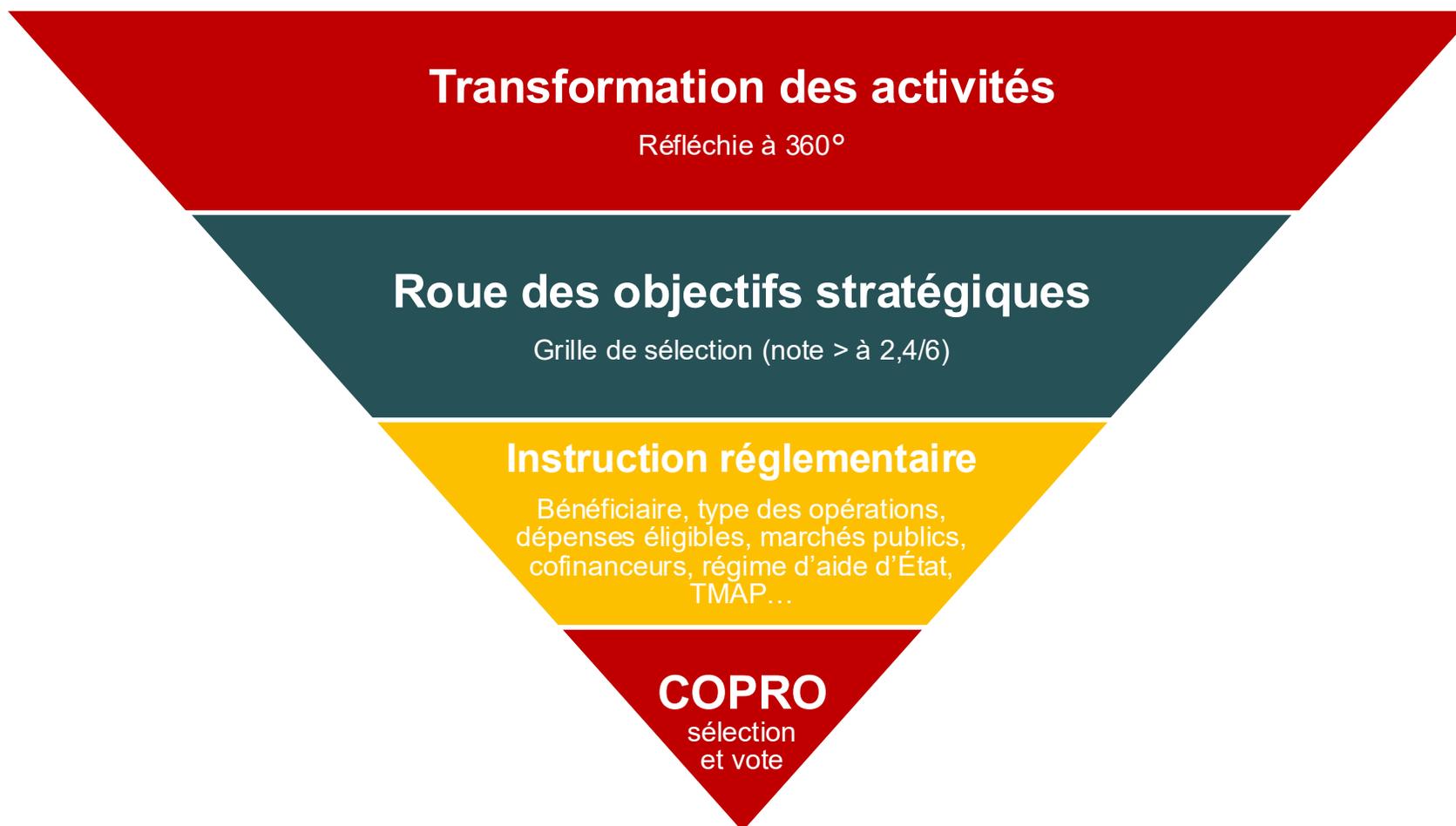
Aide LEADER minimum

**35 000 €**

Aide LEADER maximum

**10% AF**

# Suivez l'entonnoir d'éligibilité



€ Aide LEADER

# La grille de sélection



La roue des objectifs stratégiques du Pays de Verdun offre une lecture transversale des projets et servira de support à leur analyse.

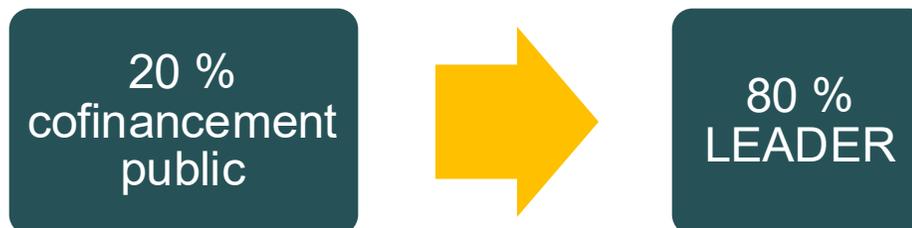
## Objectif

automatiser ce processus via un outil interactif

## PRINCIPES DE SÉLECTION

Ancrage territorial  
Dimension collective  
Innovation  
Dimension économique  
Dimension sociale  
Dimension environnementale

# Les règles de LEADER



- Publics : 20 % minimum d'autofinancement obligatoire (soumis aux marchés publics)
- Privés non OQDP : subvention de l'Etat, de collectivités...
- Privés OQDP : autofinancement ou subvention de l'Etat, de collectivités etc (soumis aux marchés publics)

## AVANCE DE TRÉSORERIE POUR LES PORTEURS

### Versement des aides LEADER :

- Sur dépenses acquittées
- Après versement de l'aide du cofinanceur public

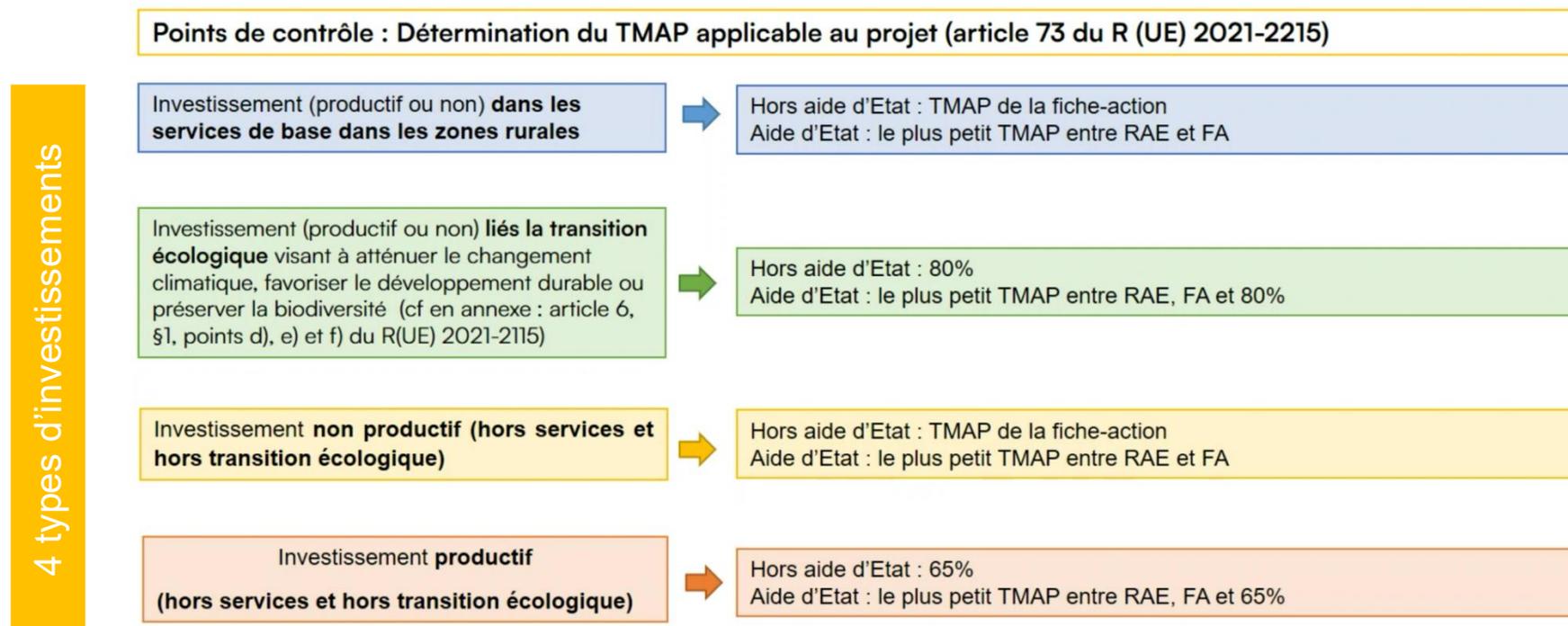
## EFFET LEVIER

*aucune dépense ne doit être engagée  
avant la date de début d'éligibilité du projet*

*Tout acte juridique : devis signé, bon de commande,  
acompte, facture...*

# Taux Max d'Aide Publique (TMAP)

Le TMAP est de 100% sous réserve du régime d'aide d'État applicable et de la réglementation en vigueur.



Un projet qui ne se traduit pas par un investissement



Hors aide d'Etat : TMAP de la fiche-action  
Aide d'Etat : le plus petit TMAP entre RAE et FA

# La communication



Cofinancé par  
l'Union européenne



Total Aide Publique	Quel support ?	Quel contenu ?
>= 500 000 € Uniquement pour équipements, bâtiments, terrains.	Plaque permanente ou panneau d'affichage permanent en un lieu bien visible du public, format A3 minimum	Description succincte de l'opération (montants coût total éligible et montant UE compris) + emblème de l'Union accompagné de la mention en toutes lettres « cofinancé par l'Union Européenne.
>= 50 000 € et < 500 000 € Uniquement pour équipements, matériels bâtiments, terrains.	Plaque ou affichage électronique format A3 minimum	Description succincte de l'opération + emblème de l'Union accompagné de la mention en toutes lettres « cofinancé par l'Union Européenne.
>= 10 000 € et < 50 000 € Pour toutes les opérations	Affiche A3 minimum ou affichage électronique, en un lieu bien visible du public	Description succincte de l'opération + emblème de l'Union accompagné de la mention en toutes lettres « cofinancé par l'Union Européenne.
< 10 000 €	La pose d'un support est facultative et laissée au libre choix du bénéficiaires	

## Sur vos supports papiers et numériques :

- Documents administratifs : émargement, courriers officiels, rapport
- Documents d'information : diaporamas, résultats d'une étude, d'une réalisation technique ou d'une formation, comptes rendus...
- Supports de communication : brochures, dépliants, plaques, affiches, vidéos, panneaux, sites internet, réseaux sociaux...



**ORDRE + TAILLE  
DES LOGOS**



UE



AUTRES LOGOS

LEADER

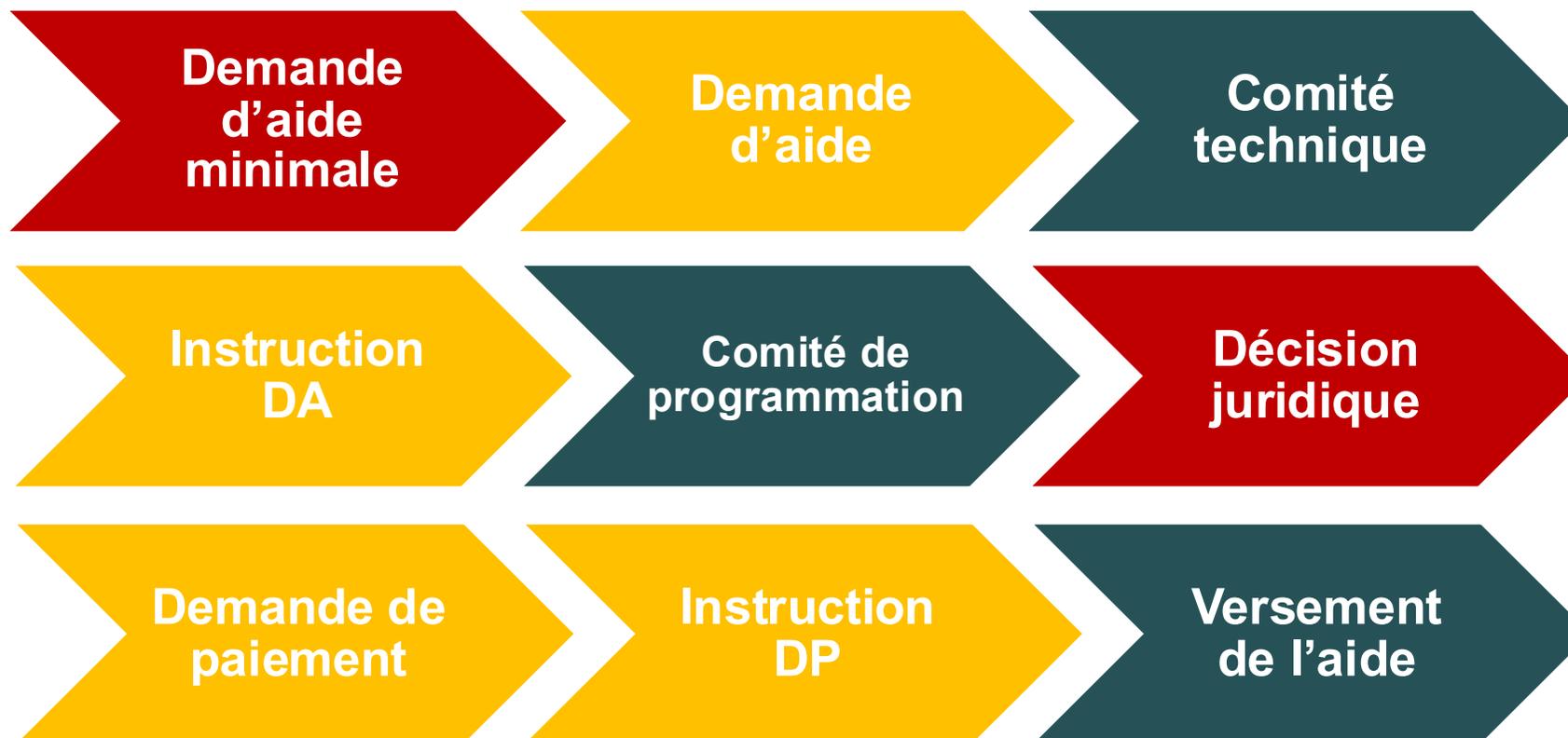
# Circuit d'un dossier LEADER



eur  -pac



100 % dématérialisé



# On vous accompagne

**Lorraine CAILLAS**

Animatrice LEADER  
lcaillas@pays-de-verdun.fr

**Cécile BAUD**

Gestionnaire LEADER  
cbaud@pays-de-verdun.fr

03 72 61 05 86

